

# RYTHME PREVISIONNEL DE L'ALTERNANCE

MASTER 1 et 2 MENTION Ingénierie des systèmes complexes Parcours Systèmes Electroniques (SE)

## ALTERNANCE EN MASTER 1

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
SEMAINE 1	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE *	ENTREPRISE
SEMAINE 2	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE
SEMAINE 3	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE *	ENTREPRISE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE
SEMAINE 4	UNIVERSITE	ENTREPRISE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE *	ENTREPRISE	ENTREPRISE

## ALTERNANCE EN MASTER 2

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
SEMAINE 1	ENTREPRISE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE
SEMAINE 2	ENTREPRISE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE *
SEMAINE 3	UNIVERSITE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	UNIVERSITE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE
SEMAINE 4	UNIVERSITE	ENTREPRISE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	UNIVERSITE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE	ENTREPRISE

### INFORMATION SUR LES CONGES

Les congés ne peuvent être pris que sur les périodes en entreprise


Pour poser ses congés, l'alternant est soumis aux périodes de fonctionnement de son entreprise

En tant que salarié, l'alternant ne dispose pas des vacances scolaires.

Durant cette période il est soit en entreprise soit en congés payés ( ou sans solde avec accord de l'entreprise)

 UNIVERSITE

 ENTREPRISE

 Semaine pendant laquelle est prévue au moins un jour d'examen ou de soutenance

## RYTHME PREVISIONNEL DE L'ALTERNANCE

Uniquement le Master 2 en alternance MENTION Ingénierie des systèmes complexes Parcours Systèmes Electroniques (SE) (contrat d'apprentissage d'1 an)

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
SEMAINE 1													
SEMAINE 2													
SEMAINE 3													*
SEMAINE 4													

### INFORMATION SUR LES CONGES

Les congés ne peuvent être pris que sur les périodes en entreprise

Pour poser ses congés, l'alternant est soumis aux périodes de fonctionnement de son entreprise

En tant que salarié, l'alternant ne dispose pas des vacances scolaires.

Durant cette période il est soit en entreprise soit en congés payés ( ou sans solde avec accord de l'entreprise

UNIVERSITE

ENTREPRISE

\* Semaine pendant laquelle est prévue au moins un jour d'examen ou de soutenance